



Mur de cloture et habillage

Par **natha1474**, le **01/07/2014** à **15:16**

Bonjour

Notre voisin nous a déjà posé des problèmes au sujet de la clôture. Désormais, il l'a modifiée et construit une clôture en parpaing sur 2m50 de large et devait l'habiller de bois (selon le permis de construire)

Or, il ne le fait pas, et les parpaings sont bien apparents face à notre terrasse.

Certaines personnes nous ont dit qu'il avait 2 ans pour le faire...j'espère que non, car nous sommes bien surs que si c'est le cas, nous aurons ces affreux parpaings pendant 1 an et 364 jours.....

Le mur a aujourd'hui 6 mois, et le maire nous avait dit que le mur devait être fait puis habillé "dans la foulée...."

Merci de votre réponse